

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N° 2018-82

Nombre de Conseillers : 14
En exercice : 14
Présents : 14
Absents : 0
Votants : 14
Procurations : 0

REÇU LE :
16 JAN. 2019
PREFECTURE FOIX

L'an deux mille dix-huit, le 13 DECEMBRE à 20 h 17, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/12/2018

Date d'affichage : 08/12/2018

Présents : Michel ANDOLFO, Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Raphaël GENZ, Camille HAUMONT, Fanny KUHNT, Didier MAURY, Paulette PORTET, Marie-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES, Jacques VU-VAN.

Absents excusés (0) :

Absents avec Procuration (0) :

Absents non représentés (0) :

La séance est ouverte à 20 h .

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. **Madame Camille HAUMONT est désignée pour remplir cette fonction.**

OBJET : DELEGATION P.N.R.

La commune de Serres sur Arget est représentée dans un certain nombre d'instances ou organismes.

L'ARTICLE L 2121-21 du CGCT prévoit que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant.

Depuis la démission de Mme Eva Bieth du Conseil municipal, Mr Torrès est seul titulaire en tant que délégué de la commune auprès du PNR (Parc naturel Régional).

Il est question aujourd'hui d'élire un ou une suppléante à ce poste.

Mme Marie-Cécile Rivière se porte candidate. Il n'y a pas d'autres candidats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret à la nomination ou à la présentation.**
- DESIGNE le délégué suppléant auprès du PNR, Madame Marie-Cécile Riviere**

A Serres sur Arget, le 13 Décembre 2018

Le Maire,
Alain GARNIER



REÇU LE :
16 JAN. 2019
PREFECTURE FOIX

Reçu en Préfecture le :

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du